

La formation du BTP
par des professionnels du BTP

Conducteur de travaux Bâtiment TCE et Travaux Publics

Certification professionnelle niveau III

Code CPF
248916

Alternance

1 096 heures

Tarif : 27.50 € HT/h

Coût
pédagogique

Lieu

CFA Métropole Nice Côte d'Azur

Dates

Période 1

25/09/19 au 08/11/19

Période 2

13/01/20 au 21/02/20

Période 3

11/05/20 au 12/06/20

Projet final/Jury

7 au 15/09/20

et le 02/10/20

Période 4

7 au 12/12/20 au

24/12/20

et du 04/01/21 au

22/01/21

Période 5

29/03/21 au 30/04/21

Projet final/Jury

3 au 11/05/21

et le 28/05/21

Objectifs

A l'issue de la formation, le salarié en formation sera capable :

- De maîtriser et d'utiliser, dans l'entreprise, l'ensemble des technologies, des techniques et des règles de l'art de sa spécialité ;
- De connaître les techniques et de connaître les règles de l'art des autres corps d'état ;
- De préparer, d'organiser et de gérer les chantiers de l'entreprise ;
- De maîtriser et d'utiliser les règles qui régissent l'économie du Bâtiment et des Travaux Publics ;
- D'assurer un management de proximité avec ses équipes ;
- De représenter l'entreprise ;
- D'affirmer son autonomie de conducteur de travaux, sa capacité d'analyse et de critique.

Programme

- Technologie et techniques (224 heures)
- Organisation - Gestion (568 heures)
- Environnement professionnel (76 heures)
- Relationnel (100 heures)
- Projet final et jury (128 heures)

Méthode pédagogique

- Une organisation pédagogique précise et méthodique qui rend le salarié en formation très rapidement autonome et responsabilisé.
- Des promotions de 15 stagiaires maximum, ce qui favorise une relation de proximité et de qualité avec les formateurs.
- Exposés théoriques.
- Etudes de cas pratiques et techniques.
- Mises en situation professionnelle à partir d'exercices issus de dossiers d'entreprise.
- Utilisation de l'informatique.
- Constitution de dossiers.

Projet final - Jury - Validation de la formation

- Epreuve écrite en temps limité
- Réalisation d'une préparation de chantier

La soutenance sera réalisée sur le projet de fin de formation. C'est le jury, composé de professionnels du BTP (salariés et dirigeants) qui décidera, à l'unanimité de ses membres, de l'attribution de la certification professionnelle :

- Parcours long : « Commis d'entreprise - Aide conducteur de travaux bâtiment TCE et travaux publics », de niveau IV **et** « Conducteur de travaux - bâtiment et travaux publics - tous corps d'état », de niveau III, enregistrées au Répertoire National des Certifications Professionnelles.

Inscription possible à un ou plusieurs modules seulement

www.cfpct.com

Public concerné

- Les salariés du BTP : individualisation du parcours en fonction du niveau de formation générale et des acquis professionnels.
- Jeunes de 19 à 26 ans et adultes demandeurs d'emploi de plus de 26 ans :
 - Parcours long : titulaires d'un BAC S, BAC PRO ou BAC Technologique dans les différentes spécialités du BTP, ou plus hors BTP.
 - Parcours court : titulaires d'un BTS, DUT, licence professionnelle dans les différentes spécialités du BTP.
- Personnes en reconversion professionnelle (parcours long uniquement) : sur examen du dossier en fonction des acquis et des expériences antérieures.

Modalités d'entrée

- Présélection après étude du dossier de candidature.
- Tests de sélection sur une journée (tests d'aptitude, tests de personnalité, questionnaire écrit et deux entretiens individuels).